



Groupe de Travail
Brexit
24/10/2022

L'essentiel :

Le trafic transmanche :

Le DI nous explique que celui-ci est en stabilisation voire en légère baisse (du moins en nombre de camion). On observe aussi une augmentation des déclarations en douane par rapport au transit. Ce dernier point serait positif pour la DGDDI puisqu'il montrerait une captation du trafic durable, les opérateurs effectuant leur démarche douanière en France.

Une augmentation des carnets ATA qui crée une charge de travail élevée à la fois pour le bureau de contrôle et pour le bureau principal.

La DI des Hauts de France est la DI dont l'activité de dédouanement est la plus dynamique.

SI BREXIT :

Le chargé de mission Brexit nous dresse un tableau sur les évolutions du SI Brexit. Pas de panne mis à part un fort ralentissement au début de l'année 2022 durant quelques heures. Les imperfections proviendraient des difficultés de connexions avec les autres applicatifs douaniers (Delta T, Delta G) ou avec les applicatifs des opérateurs. Le pendant britannique du SI Brexit devrait être opérationnel en 2025, celui-ci rend obligatoire l'utilisation de l'enveloppe (GNR pour les britanniques). La France se pose la question d'imiter cette obligation.

La mise en place de Delta IE est repoussée au deuxième semestre 2023. Le CDM Brexit doit être vigilant sur l'interface visible par les agents des douanes. Cette interface se doit d'être lisible rapidement sans multiple « clic » afin de faciliter la fluidité du flux sur la frontière intelligente.

Articulation BP/BC

Une note issue de deux ateliers qui se sont tenus en présence de la hiérarchie et d'agents des deux bureaux. Le contentieux a fait l'objet d'un atelier spécifique et la gestion de celui-ci sera propre aux BP/BC du littoral.

D'autres ateliers sur le transit, les carnets ATA, la gestion des voyageurs et les RNA (remorque Non accompagnée) ont eu lieu. Une base documentaire sera créée et mise à disposition des agents SU et CO concernés.

Point RH

L'arrivée de 47 ACP2 en août 2022 (43 su et 4 co) est à mettre en parallèle avec les 25 réussites au concours C2 (dont 13 dans la DR de Dunkerque). Le TAM n'étant pas encore cloturé à la date de la réunion ces effets ne sont pas connus.

Le concours national à affectation locale permettra l'arrivée dans les Hauts de France de 70 ACP2 SU en 2023 (46 externe/24 interne).

Les arbitrages pour l'affectation des C2 en mai 2023 n'ont pas encore eu lieu mais des demandes conséquentes ont été effectuées.

Le constat est le même qu'au niveau national il manque des effectifs partout.

Point immobilier

La première pierre du PCU (point de contrôle unique) a été posé au port de Dunkerque. Il devrait être opérationnel début 2024 , et va accueillir le premier « camionetas » des Hauts de France. Ce scanner mobile nouvelle génération sera implanté au port de Dunkerque. Un deuxième exemplaire suivra qui tournera principalement sur le littoral mais également dans le reste des Hauts de France.

Le permis de construire des installations export a également été obtenu par GPMD.

Une pièce supplémentaire est à disposition du BC de Dunkerque, pièce aveugle mais doté d'un VMC neuve et efficace. Cette pièce permet d'avoir accès à des postes de travail supplémentaires.

L'agrandissement et l'aménagement du BC site du port est terminé. Une augmentation substantielle de la superficie a permis la mise à disposition d'une salle de réunion, d'un local social décent et d'un agrandissement des vestiaires.

Le site du tunnel devrait voir un agrandissement arriver prochainement.

Un réaménagement à l'import de Calais Port est prévu (ralentisseur, hangar ..)

Convention ARTT des BC

Des réunions de travail ont eu lieu par équipe. Le DI reconnaît qu'une réunion de l'ensemble des agents à minima par site aurait été plus productive mais du fait de la charge de travail difficile à organiser. De ces réunions se sont dégagées plusieurs consensus :

-La double équipe le samedi n'a que peu d'intérêt même si le trafic est plus élevé les samedi que le lundi la charge de travail elle demeure plus forte le lundi.

-La côte actuelle aurait la préférence des agents par rapport à une côte en demi équipe (avec un rythme JNN)

Le choix du régime horaire et des modalités d'application de celui-ci (la cote) devrait faire l'objet d'un vote avant la fin de l'année. FO a demandé des précisions sur le nombre de jour de RTT selon le régime, celui-ci diffère par rapport aux agents des opérations commerciales dont le régime de travail n'est pas le même qu'en BC.

Du 1^{er} au 8 décembre Votez et faites voter USD-FO

N'hésitez pas à nous adresser vos questions !

Les représentants de l'USD-FO sont à votre disposition

